

Rapport annuel de la Commissaire aux services en français 2021-2022 – 7 décembre 2022 Mot d'ouverture – Kelly Burke, Commissaire

Bonjour à toutes et à tous. Avant de vous présenter les détails de mon rapport, j'aimerais reconnaître que nous sommes sur le territoire traditionnel de nombreuses Nations autochtones, dont les Mississaugas de Crédit, les Anishnabeg, les Chippewa, les Haudenosaunee et les Wendats, territoire qui abrite maintenant de nombreux peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Je vous présente aujourd'hui le troisième Rapport annuel de la Commissaire aux services en français déposé par le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario.

Nous avons accompli beaucoup depuis le 1^{er} mai 2019. Nous avons traité plus de 1 000 cas, dont la vaste majorité sont résolus.

Nous avons émis neuf recommandations dans deux rapports annuels, et 19 recommandations dans notre enquête spéciale sur les coupes à la programmation en langue française à l'Université Laurentienne.

Je suis allée à la rencontre des francophones de l'ensemble de la province, et j'ai rencontré des centaines de personnes pour discuter des obstacles qui les touchent et de ce que mon équipe et moi pouvons faire pour contribuer à y remédier.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui nous ont contacté(e)s, et j'invite chacun et chacune d'entre vous qui êtes à l'écoute aujourd'hui à nous contacter si vous faites face à un manque de services en français.

Je remercie également les médias pour l'intérêt que vous démontré envers notre travail tout au long de l'année et pour votre présence ici aujourd'hui.

Selon moi, trois ans, c'est le moment de commencer à faire l'évaluation du chemin parcouru et de regarder vers l'avenir.

C'est ce que j'ai fait avec ce rapport. Et ce que j'observe me rend optimiste.

Nous avons obtenu une grande collaboration du gouvernement, de la fonction publique, des agences et des officiers de la législature pour résoudre la grande majorité des cas que nous avons traités cette année, et ceux que nous avons traités depuis le 1^{er} mai 2019.

L'Ontario a maintenant des permis de conduire et des cartes Santé qui permettent les caractères de langue française comme les accents, deux enjeux de longue date que nous avons contribué à résoudre.

Le gouvernement travaille à la mise en œuvre de l'ensemble de mes recommandations et a complété la mise en œuvre de deux des neufs recommandations que j'ai émises dans mes

deux premiers rapports annuels : le gouvernement a maintenant des alertes Amber bilingues; et en avril, la ministre des Affaires francophones a présenté à l'Assemblée législative son premier rapport annuel sur le travail et les plans de son ministère pour soutenir la communauté francophone.

J'ai aussi reçu une mise à jour de la part de l'Université Laurentienne, du ministère des Collèges et des Universités et du ministère des Affaires francophones sur les progrès accomplis sur les 19 recommandations que j'ai émises dans mon rapport sur les coupes à la programmation en langue française à l'Université Laurentienne.

J'ai noté que le ministère des Collèges et Universités élabore une politique interne qui renforcera le rôle du coordonnateur ou de la coordonnatrice des services en français.

Que le ministère des Affaires francophones travaille sur la mise à jour de la politique d'évaluation et sur l'établissement d'un protocole de conformité.

Et j'ai aussi noté que l'Université Laurentienne passera par un processus de consultation qui inclura les ministères des Collèges et Universités et des Affaires francophones avant de faire tout changement qui pourrait avoir un impact sur sa désignation.

Nous avons contribué à résoudre de grands enjeux pour les francophones de l'Ontario. Il reste évidemment du travail à faire.

Par exemple, dans mon rapport 2019-2020, j'ai recommandé au gouvernement que les quelques 30 ministères aient en place un plan pour l'offre de services en français d'ici le 1^{er} avril 2022. Bien que cet échéancier n'ait pas été rencontré par le gouvernement, je continue de recevoir signe que les plans sont en développement.

Cette année, j'ai donc identifié l'importance de continuer de prioriser la mise en œuvre des recommandations que j'ai émises dans mes deux premiers rapports annuels, pour assurer que la province puisse compter sur une planification robuste de son offre de services en français et puisse en mesurer l'efficacité.

Cette année, nous avons reçu **277** nouveaux cas. Plusieurs d'entre eux découlent de la planification. Je vous donne un exemple.

Un homme nous a partagé l'expérience vécue par sa famille alors que leur mère mourante était hospitalisée dans un hôpital désigné du Nord de l'Ontario.

À plusieurs reprises, lui et sa famille n'ont pas été en mesure d'obtenir de services en français lors de leurs visites auprès de leur mère. Ils et elles ont également remarqué que leur mère recevait très peu de services en français et ont même retrouvé une note qui demandait à leur mère : « Please speak in English. »

Leur mère est décédée quelques semaines après son admission à l'hôpital.

Suite à notre intervention, un plan d'action a été développé par l'hôpital pour que cette situation ne se reproduise plus.

La planification continue donc d'être un enjeu et je vais continuer de surveiller les progrès du gouvernement à ce propos.

Les cas que nous avons traités nous ont également mené à identifier des secteurs où des améliorations sont nécessaires. L'un de ces secteurs est le recrutement de main-d'œuvre bilingue. En particulier, la façon dont le gouvernement communique en français ses opportunités d'emplois avec le public.

La pratique établie mène à ce que seuls les postes désignés bilingues, donc qui nécessitent une capacité en langue française, sont communiqués au public en français.

En ne communiquant en français que les postes désignés bilingues, le gouvernement ne communique pas aux francophones l'ensemble de ses opportunités d'emploi.

Nous avons toutefois noté que le gouvernement fait des efforts pour attirer un plus grand nombre de francophones et de professionnel(le)s ayant des compétences linguistiques en français.

Je recommande donc que le Secrétariat du Conseil du Trésor revoie la politique d'emploi de la fonction publique de l'Ontario pour que l'affichage en français ne se limite pas seulement aux postes désignés bilingues.

Les cas que nous avons traités ont aussi identifié les enjeux liés au Règlement 398/93 qui liste les organismes gouvernementaux désignés en Ontario.

Cette liste contient un grand nombre d'informations maintenant obsolètes qui rendent parfois impossible la tâche d'identifier si certains organismes ont des obligations d'offrir des services en français ou pas.

La désignation est essentielle en Ontario. Elle permet d'accroître l'offre de services en français dans les différents secteurs publics de l'Ontario. C'est le processus par lequel des organisations éligibles peuvent volontairement se donner des obligations – reconnues par le gouvernement – d'offrir des services en français. La désignation permet des services en français fiables et de qualité.

Il est crucial pour les francophones de savoir là où des services en français sont disponibles dans leurs régions et l'outil qui permet d'avoir cette information, le Règlement 398/93, doit être à jour.

Je recommande donc que d'ici le 30 septembre 2023, le ministère des Affaires francophones développe un plan adressé à la Commissaire pour la mise à jour du Règlement 398/93.

Je suis confiante que mes recommandations pavent la voie vers des améliorations à la prestation de services en français et à des changements en profondeur pour les francophones de l'Ontario.

Bien qu'il nous reste beaucoup de travail à faire, ce rapport témoigne d'avancements importants en faveur des services en français en Ontario dans la dernière année.

J'en suis fière, je suis très reconnaissante, j'ai espoir que cela continue et je demeure optimiste pour l'avenir. Je suis heureuse maintenant de répondre à vos questions.